

Conseil de quartier Auteuil Sud

Séance du 9 mars 2009

Centre d'animation Le Point du Jour

Paris, le 20 mai 2009

Etaient présent :

- Mme Laurence DREYFUSS, Adjointe au Maire, chargée de la coordination des adjoints de quartier
- Mme Nicole MONIER, Adjointe au Maire, chargée des conseils de quartier Auteuil Nord et Auteuil Sud
- Mme Dominique BAIGUINI, Conseillère d'arrondissement
- M. Thomas LAURET, Conseiller d'arrondissement
- Mme Béatrice HUNTER
- M. Jean-Pascal RAMON
- Mme Fabienne GASECKI
- M. Eric de NOUËL, conseiller de quartier Auteuil Sud, association SOS Murat Varize
- M. Antoine DUFOUR, conseiller de quartier Auteuil Sud, association Paris 16 Infos
- Mme Sabine GAUDISSERT, conseillère de quartier Auteuil Sud, Directrice du Centre d'animation Le Point du Jour
- M. Valère GROS, conseiller de quartier Auteuil Sud, association 16^e Demain
- Mme Françoise JAVEL, conseillère de quartier Auteuil Sud, association Lagardère Paris Jean Bouin
- Mme Michèle RAYER, conseillère de quartier Auteuil Sud, Présidente du groupement des commerçants de l'avenue de Versailles, Auteuil, et Point du Jour
- M. Olivier de HONT, conseiller de quartier Auteuil Sud, personnalité qualifiée
- Mme Arlette du CHESNE de GRAND-HAN, conseillère de quartier Auteuil Sud, personnalité qualifiée
- Mme Martine MARTIN, conseillère de quartier Auteuil Sud, personnalité qualifiée
- Mme Jany MONDOLONI, conseillère de quartier Auteuil Sud, personnalité qualifiée
- Mme Béryl VEILLET, conseillère de quartier Auteuil Sud, personnalité qualifiée

1. Approbation du compte rendu du 17 octobre 2008.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Modification des horaires de circulation du bus 22.

Mme MONIER indique que l'exploitation de la ligne 22 sera prolongée jusqu'à 22h30 au lieu de 20h30 et fonctionnera le dimanche.

L'itinéraire du bus est parfois sinueux, avec une difficulté de circulation liée au stationnement des automobiles. Une large campagne d'information sera menée auprès des riverains.

De plus les lignes 22, 55 et 72 vont être équipées de palettes UFR (utilisation des fauteuils roulants).

M. DUFOUR signale un problème de stationnement anarchique à l'arrêt de bus du 22, face à Sainte Périne, empêchant le bus de stationner.

3. Stationnement des camions encombrants rue Le Marois les jours de marché.

Mme RAYER rappelle qu'une demande de piétonisation les jours de marché avait été refusée. Elle précise que les véhicules des particuliers sont retirés pour laisser place aux camions qui devraient stationner rue Charles Tellier. Les pompiers et éboueurs ne peuvent pas circuler dans la rue ces jours là.

M. RAMON va faire réexaminer la situation avec les commerçants. Le problème des enlèvements est un débat récurrent ; ils sont faits par des sociétés privées avant 5 heures les jours de marché.

Une personne du public fait part d'un épisode d'enlèvement massif, à 2 heures du matin, place Léon Deubel.

M. RAMON répond que c'est un problème difficile à gérer compte tenu du fait que ces enlèvements sont pratiqués par des sociétés privées. Auparavant, ils étaient gérés par la Préfecture sur des créneaux horaires appropriés. Il y a de nombreux contentieux, les dossiers seront réétudiés lors de l'attribution des marchés publics.

M. DUFOUR estime qu'il y a une extrême sévérité dans ce secteur qui contraste avec le laxisme des jours de marchés : les commerçants occupent trois files, obstruant la visibilité des piétons et on ne leur dit rien.

Mme RAYER fait remarquer que les commerçants doivent bien pouvoir stationner quelque part.

4. Décollement des plaques podotactiles devant les passages piétons.

Mme RAYER indique que les plaques en partie décollées sont dangereuses.

Mme GASECKI répond que la qualité de la pose dépend des conditions météo et invite les conseillers de quartier à lui signaler celles qui sont en mauvais état.

Mme RAYER précise que 6 plaques décollées, entre les rue Chardon Lagache et Le Marois, provoquent des chutes. Elle suggère un système de ventouse.

Mme GASECKI fera vérifier ces plaques, elle explique qu'il n'existe qu'un seul modèle.

Plusieurs personnes signalent différents problèmes sur la chaussée : le mauvais état du trottoir entre le boulevard Exelmans et le pont du Garigliano, devant le commissariat de quartier et devant le dépôt de la RATP Porte de Saint-Cloud.

Mme GASECKI : répond que le trottoir du boulevard Exelmans a récemment fait l'objet d'une rénovation. L'infiltration des eaux de pluie, le gel et le dégel aggravent l'état de la chaussée. Une équipe tourne en permanence sur l'arrondissement pour combler les trous, mais elle ne peut intervenir partout en même temps.

5. Devenir de la place Claude François.

M. GROS indique avoir été alerté par un riverain concernant l'aménagement de cette place. Cette personne affirme que l'endroit est sale et qu'il sert uniquement de parking pour des voitures volées. Il souhaiterait savoir s'il est prévu de faire quelque chose et suggère d'y aménager un square.

Mme MONIER rappelle qu'un projet avait été étudié sous l'ancienne mandature avec, notamment, un fleurissement de la place mais le sous-sol ne s'y prête pas. De plus, cela aurait entraîné la suppression des places de parkings, alors que le secteur en manque.

M. DUFOUR regrette qu'il ne soit pas rendu hommage à cet artiste ayant vécu et étant décédé dans le 16^e, comme cela se fait dans d'autres arrondissements.

Mme DREYFUSS explique qu'à l'origine, une plaque devait être apposée sur l'immeuble mais que l'autorisation de la copropriété n'a jamais été obtenue. Il n'est techniquement pas envisageable de faire de cette place un jardin même si un vœu avait été émis en Conseil d'arrondissement en ce sens. De plus, il avait été question que cette place soit située sur l'itinéraire du projet de Tramway. Elle ajoute que le 16^e manque de parkings mais pas d'espaces verts.

M. de NOUEL demande s'il est possible de bénéficier du dispositif de stationnement la nuit sur les places de livraison

Mme DREYFUSS répond qu'elle en a fait la demande.

6. Point sur le projet immobilier Sainte Périne.

M. DUFOUR souhaite connaître l'avancement du projet.

Mme DREYFUSS rappelle que lors de la campagne électorale, M. DELANOË envisageait d'y construire des logements pour l'AP-HP. Dans le Plan Local d'Urbanisme, une partie des espaces verts est protégée. Les solutions de construction consistent donc à démolir et reconstruire. L'espace vert ouvert au public est géré par la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, deux parties sont inaccessibles, l'une qui est dangereuse et l'autre qui est réservée aux patients.

Mme MONDOLONI affirme que l'espace vert restera tel qu'il est.

M. DUFOUR constate que l'argument de l'AP-HP est de dire qu'il s'agit de logements réservés aux infirmières or ceux existants n'hébergent que très peu d'infirmières. Il souhaiterait que l'AP-HP rende des comptes au conseil de quartier.

Mme MONDOLONI explique que le projet comporte 50% de logement social et 50% de logements (réservés aux infirmières) APHP.

M. DUFOUR affirme que les logements sont occupés par des cadres supérieurs.

Mme DREYFUSS indique que plus de 70% de la population parisienne pourrait prétendre à l'obtention d'un logement social. La Mairie du 16^e n'a pas reçu de demande de permis de construire concernant l'ensemble du parc. De plus, le PLU garantit la protection d'un espace vert et de mètres carrés non constructibles. Le conseil de quartier peut inviter l'AP-HP pour débattre du sujet mais celle-ci n'a pas à rendre de compte.

M. LAURET conseiller d'arrondissement, est directeur adjoint d'un hôpital. Il rappelle que le projet a été élaboré il y a deux ou trois ans donc après le vote du PLU et visait à construire des logements sociaux sur la partie fermée du parc en lien avec une société d'économie mixte de la Ville de Paris. Des cadres et directeurs d'hôpitaux ont des logements de fonction avenue de Versailles, tout comme le fait la Ville de Paris pour les directeurs d'école. Il n'a pas eu connaissance d'autres projets qui nécessiteraient une modification du PLU. Il existe un problème de personnel soignant : les loyers sont élevés sur Paris, les postes en gériatrie ne sont pas attractifs, Sainte Périne cherche donc la possibilité de loger son personnel afin de le fidéliser.

Mme DREYFUSS propose de les loger à Boucicaut.

M. LAURET répond que ces logements ne sont pas forcément adaptés au personnel infirmier. Il s'agit de logement de surface importante qui sont déjà réservés. Il ne faut pas confondre logement social et domaine privé AP-HP.

Une personne du public s'interroge sur l'avenir du rez-de-chaussée d'un bâtiment situé à l'angle de l'avenue de Versailles et de la rue Jouvenet Il suggère l'implantation d'un bureau de poste, d'une grande surface ou d'une annexe de la Mairie

Mme DREYFUSS a déjà été saisie à ce sujet par Mme Rayer, pour le moment, aucun projet n'a été présenté.

Une personne du public demande ce qui est prévu pour le 15 rue Boileau (maison blanche).

Mme JUNOT indique que cet immeuble va faire l'objet d'une mise aux enchères publiques. Elle pense que l'immeuble ne pourra pas être reconstruit et devrait donc conserver la même surface. La mairie s'est battue contre le déclassement du domaine scolaire, le vœu a été refusé par l'Hôtel de Ville. Un vœu a été émis dans le but d'y installer une crèche et un local associatif.

7. Demande de suppression des arceaux devant l'entrée du lycée Jean-Baptiste Say.

Mme DREYFUSS indique que cela a été fait, elle remercie Mme GASECKI

8. Demande d'un feu ou d'un ralentisseur à l'entrée du Périphérique Porte de Saint-Cloud.

Mme BAIGUINI explique que les voitures circulent à vive allure, c'est un danger pour les enfants qui se rendent vers les installations sportives. Elle a conscience qu'il est difficile d'installer un feu mais demande s'il est possible d'installer un ralentisseur.

Mme GASECKI précise qu'il s'agit de l'entrée du périphérique, le passage est protégé par un caisson piéton et c'est le Code de la Route qui prévaut.

Mme BAIGUINI souhaiterait que la voirie aille quand même vérifier la vitesse sur place.

Mme MONIER rappelle qu'un panneau a été financé par les conseils de quartier.

Mme GASECKI ajoute que l'installation d'un feu bloquerait le carrefour et que la pose d'un ralentisseur entraînerait une limitation de vitesse à 30km/h. C'est le comportement des automobilistes qui est en cause.

Mme DREYFUSS suggère de revoir les problématiques de sécurité sur l'ensemble de la Porte de Saint-Cloud.

9. Bruit rue d'Auteuil.

Mme BAIGUINI explique que les problèmes liés aux livraisons du Monoprix, de Nicolas, Le Nôtre et du passage du bus demeurent à 6 heures du matin. Cela s'aggrave les jours de marché.

Mme DREYFUSS rappelle que de nombreuses réunions ont eu lieu sur place avec Mme MONIER, les commerçants et les services de Police. La situation est compliquée compte tenu

des besoins de zones de livraison de Monoprix, Nicolas et Le Nôtre et par la présence d'une zone de transport de fonds. Il faut réussir à trouver un équilibre en prenant compte des besoins de chacun.

Une personne du public pense qu'il ne faut pas accabler les livraisons puisque se pose aussi le problème du stationnement en double file des automobilistes.

Une autre personne signale les problèmes liés à l'extension de la terrasse d'un café, gênant le cheminement des piétons.

Mme HUNTER fera procéder à un contrôle.

Plusieurs personnes font part des abus de certains cafetiers de la Porte de Saint-Cloud et demandent à connaître la réglementation en la matière.

Mme HUNTER explique que les demandes sont faites et instruites à la Mairie de Paris, ensuite la Préfecture donne son avis et procède à un contrôle, un affichage doit être apposé. Elle admet que les abus sont courants en période estivale. Une surveillance sera exercée sur les endroits signalés.

Une personne du public souhaite attirer l'attention sur la place de la Porte de Saint-Cloud, il ne veut pas que l'on en fasse un endroit sans vie, il faut que ce quartier bouge et garde ses commerçants.

Mme HUNTER précise que la sécurité des piétons doit être préservée.

Mme JAVEL signale des nuisances sonores liées à l'installation de barrières près du Parc des Princes à 6h du matin le week-end.

Mme DREYFUSS fera un point sur le Parc des Princes.

M. RAMON précise qu'à Paris, les livraisons sont encouragées avant 7h du matin. Pour les marchés les places de stationnement doivent être libérées à 5 heures. Concernant les terrasses, la Mairie de Paris dispose d'un service qui verbalise les contrevenants.

Une personne du public soulève les problèmes de bruits générés par le POINT P.

10. Point sur le projet Jean Bouin et l'hippodrome d'Auteuil.

Mme DREYFUSS indique que l'intérêt de ces projets va bien au-delà du conseil de quartier puisque c'est tout l'arrondissement qui est concerné. C'est la raison pour laquelle le Maire organisera un CICA sur le sujet, ouvert aux conseillers de quartier. Concernant Jean Bouin, un permis à été déposé, l'enquête publique sera faite à la rentrée, elle essaiera de faire une réunion avant l'été.

M. GROS indique que le permis à été soumis au Maire de Boulogne qui a émis un avis défavorable. Il souhaiterait connaître l'avis du 16^e.

Mme DREYFUSS répond que la mairie du 16^e est amenée à donner un avis consultatif sur le permis de construire. Celui-ci est en cours d'instruction mais l'avis du Maire du 16^e sera défavorable.

Un riverain affirme que c'est au cœur des préoccupations du quartier. Il demande où les habitants vont se garer lors de manifestations simultanées.

M. DUFOUR demande une concertation sur le sujet.

Mme DREYFUSS indique que cette réunion fera l'objet d'une large communication.

M. DUFOUR insiste sur l'impact de ces projets pour les habitants d'Auteuil Sud.

M. de NOUEL rappelle l'existence du projet rue de Varize.

M. LAURET souhaite faire part de la position du Maire de Paris : le projet de rénovation de Jean Bouin est apparu dans le cadre de la candidature de la Ville de Paris aux jeux olympiques. Ce stade a besoin d'être rénové et la Ville a besoin d'un stade de Rugby. Quant à Charlety, il est plus adapté à l'athlétisme. Le Stade Français est à Jean Bouin depuis longtemps et la décision a été prise d'animer le quartier via l'implantation de commerces. Il s'agit d'un investissement public qui générera des recettes avec les concessions. Néanmoins, il reconnaît les nuisances pour les riverains.

Mme DREYFUSS estime alors que la ville a eu tort de faire un partenariat avec le privé pour la piscine Molitor, il aurait été préférable que la piscine soit municipale. Elle ne voit pas l'intérêt d'un tel investissement pour Jean Bouin puisque le Stade Français y joue environ 10 fois par an.

11. Horaires d'ouverture du parc Sainte Périne.

Mme BAIGUINI estime que les horaires ne sont pas adaptés aux enfants, le parc ferme à 17h, et commence à être évacué à partir de 16h45. Il existe à Paris différentes amplitudes des horaires d'ouverture en fonction des saisons, elle demande si le parc pourrait rester ouvert plus tard le soir quitte à ouvrir plus tard le matin.

Mme MONIER répond que Mme CHARRIE a été saisie, elle va étudier la faisabilité de la demande en fonction des impératifs de services.

Une personne du public demande s'il est possible d'installer le WI FI dans le parc.

Mme MONIER répond que la question sera étudiée.

12. Charte parisienne de la participation.

Mme MONIER rappelle le calendrier :

- Jusqu'à fin février 2009 : Recueil de toutes les contributions des Parisiens par Internet ou dans les arrondissements.
- Mars 2009 : Rédaction de la Charte parisienne de la participation à partir de toutes les contributions.
- 4 avril 2009 : Présentation de la Charte aux contributeurs à l'occasion du Printemps de la démocratie locale à l'Hôtel de Ville.
- Printemps 2009 : Présentation et approbation de la Charte parisienne de la participation au Conseil de Paris et signature par les élus et les citoyens.

Mme JAVEL qui a assisté à la première réunion dit qu'elle n'a pas trouvé ça clair.

M. DUFOUR y a également assisté et a été choqué de la réaction de l'assistance lors de l'intervention de Mme JAVEL. Une réunion avait été proposée par le cabinet de M. BOUAKKAZ qui a finalement changé d'avis. M. DUFOUR estime que c'est une insulte aux conseillers de quartier du 16^e. Il indique que la possibilité du vote des étrangers non communautaires a été évoqué.

Mme DREYFUSS rappelle que les conseillers de quartier ont participé aux débats sur l'élaboration de la Charte parisienne de la participation sur invitation de la Ville de Paris et l'ont fait avec bonne volonté. Elle estime que la Charte est déjà travaillée en interne et qu'elle dévie de son objectif de base.

Mme MONIER estime que le questionnaire remis aux conseillers de quartier était très orienté.

13. Avenir du lycée René CASSIN.

Mme RAYER, rappelle qu'il s'agit d'un lycée professionnel fréquenté par des jeunes extérieurs au 16^e venant du nord de Paris. En septembre ils ont commis des dégradations et des vols au Franprix, ils ont agressé le vigile et squattent les entrées d'immeubles.

Mme DREYFUSS précise que ce lycée professionnel est placé sous la responsabilité de la Région, ce qui explique les différentes provenances des élèves. Jusqu'en septembre, le lycée ne posait pas ou peu de problème. C'est à ce moment là que l'on a vu arriver une bande de filles. Le Maire du 16^e a saisi le recteur d'Académie, le proviseur se bat pour garder les élèves au maximum pendant les interclasses mais il ne peut rien faire pour le déjeuner. La police fait un travail important sur le terrain et ne relâche pas ses efforts. Une réunion a été faite sur cet établissement.

Une personne du public affirme n'avoir jamais vu de policiers à la sortie de l'établissement.

M. RAMON admet avoir été surpris par la situation en septembre. La population de cet établissement a changé. Il existe maintenant des chefs de bande. La police s'adapte en temps réel, des îlotiers sont venus dans un premier temps et n'ont rien constaté puis la Brigade Anti Criminalité a fait quelques interpellations pour consommation de cannabis et a mené des actions intensives sur les créneaux de déjeuner et de sortie. La Police travaille en partenariat

avec le chef d'établissement qui, malgré son droit de réserve, fait de son mieux. C'est l'établissement qui mobilise le plus les effectifs de police sur l'arrondissement.

14. Organisation d'une chasse aux œufs au parc Sainte Périne.

Mme MONIER indique que cette animation est destinée aux enfants de l'arrondissement. Elle consiste à retrouver des œufs en chocolat dissimulés dans 3 jardins : le square Galliera, le parc de Passy et le parc Sainte Périne. L'évènement se déroulera le 8 avril de 14h à 17h

L'objectif est de créer un moment de convivialité, dans le cadre des fêtes de Pâques, qui associe tous les conseils de quartier dans un projet commun.

La mobilisation des conseillers de quartier est indispensable pour assurer le bon fonctionnement de la manifestation.

Une provision de 2000 euros est à prévoir pour l'organisation de cette manifestation. Cette somme correspond à l'achat des œufs en chocolat, la décoration, la sécurité et une animation

M. DUFOUR suggère de faire appel au mécénat en demandant aux chocolatiers de l'arrondissement de participer.

Mme DREYFUSS répond que pour cette année, le projet est déjà bien avancé, il sera possible de le faire l'année suivante si l'opération est réitérée.

Mme MONIER explique que l'organisation de cet évènement nécessite la mobilisation de volontaires pour encadrer les enfants lors de cette manifestation, elle invite les personnes intéressées à se faire connaître.

15. Animation du samedi 20 juin 2009.

Mme DREYFUSS rappelle qu'il y a de nombreux projets dans le cadre de la Fête de la Musique, cette animation est prévue le 20 juin afin de ne pas les concurrencer.

Mme MONIER indique qu'il s'agit d'une proposition faite par la commission animation Auteuil nord et Auteuil Sud (constituée de 10 conseillers de quartier), il s'agit d'un dîner de quartier animé par un orchestre de 19h à 22h place Jean Lorrain. Le conseil de quartier financera la location de tables et de bancs ainsi que l'orchestre.

Mme MONIER présente un autre projet de la commission, il s'agit d'un vide grenier petite enfance. Elle souhaite également la création d'un ciné-club au centre d'animation.

Mme DREYFUSS annonce qu'elle organise, au mois de juin, une réunion des 6 conseils de quartier avec un spectacle en deux parties et un pot de l'amitié.

16. Utilisation des budgets de fonctionnement et d'investissement.

Mme MONIER indique que le budget primitif de fonctionnement pour 2009 s'élève à 3306 €, le reliquat 2008 de 3715 € sera affecté en juillet 2009.

Le budget primitif d'investissement pour 2009 s'élève à 8 264,67 €, le reliquat 2008 de 7 901 € sera affecté en juillet 2009.

Le conseil de quartier vote à l'unanimité une provision de 2000 € pour la chasse aux œufs, 2000 € pour le dîner de quartier et 400 € pour le spectacle de fin d'année.

Une personne du public demande de quelle manière les budgets sont alloués et gérés.

Mme MONIER indique que les budgets sont les mêmes d'une année sur l'autre dans tous les arrondissements. Ils peuvent, par exemple, servir à financer du matériel pour les équipements de proximité.

Mme DREYFUSS précise que les budgets sont indépendants mais, lorsque des projets nécessitent un financement plus important, ils peuvent être complétés par la Mairie.

Mme MONIER ajoute que le financement du jardin de la place de Général Stéfanik a nécessité 3 ans de budget.

Une personne du public demande où sont passés les bancs de la place Stéfanik

Mme MONIER répond qu'ils ont été enlevés à cause du comportement de certains SDF.

Une personne du public demande des bancs adaptés pour éviter leur occupation par les SDF.

Mme DREYFUSS fait remarquer que le problème des bancs est récurrent, le mobilier urbain répond à des règles précises. Le banc public est un symbole parisien et une solution est en cours d'étude.

Un riverain fait part d'une modification des sanitaires JC DECAUX qui disposent dorénavant d'un point d'eau extérieur, ce qui est une très bonne chose.

Mme DREYFUSS ajoute que le 16^e en dispose déjà et que celui situé devant le Mac Donald va bientôt être changé ; les autres le seront au fur et à mesure.

Une personne du public regrette que ces sanitaires soient fermés les soirs de match, alors que leur utilité n'est pas à prouver ces soirs là.

Mme DREYFUSS invoque des raisons de sécurité

Un riverain interroge le conseil sur les délais de réponses concernant les demandes de bornes Vélib' rue Victorien Sardou.

Mme DREYFUSS répond que le programme est terminé sur Paris. Il n'y a pas d'autres stations prévues pour l'instant.

Une personne du public demande où en est le projet de pigeonnier évoqué lors du dernier conseil.

Mme DREYFUSS sait simplement qu'il a été voté au budget de la Ville de Paris, rien encore n'est défini sur le choix de l'emplacement

Plusieurs personnes du public signalent des problèmes de propreté au Pont du Garigliano. L'arrivée des mouettes liées à la présence du POINT P ainsi que des nuisances sonores. Une pétition a été envoyée à la mairie sous l'ancienne mandature mais elle est restée sans réponse.

Mme DREYFUSS concernant le Parc des Princes souhaite organiser une réunion sur place, avec les conseillers de quartier, afin de leur faire découvrir le site.

Une personne du public demande à quel moment le Maire du 16^e aura la responsabilité de gérer la propreté.

Mme DREYFUSS répond que la collecte des ordures n'a pas été privatisée et que pour l'instant, il n'est pas question de confier la gestion de la propreté aux arrondissements.

Mme DREYFUSS annonce la création d'une adresse mail unique pour les conseils de quartier : conseilsdequartier16@paris.fr

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Mme Nicole MONIER